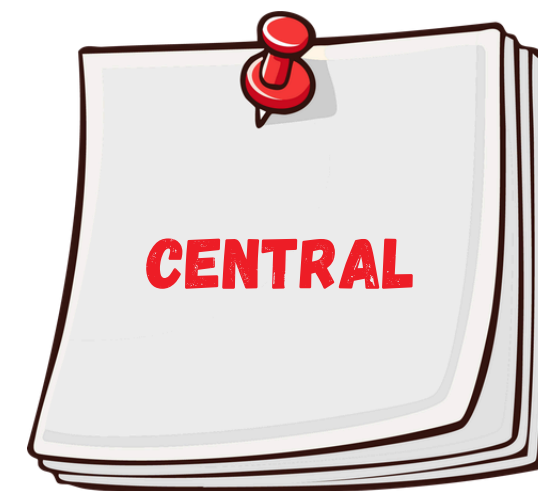




Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville
Et Administrations Annexes de Paris
2bis square Georges Lesage – 4^{ème} étage 75012 PARIS
01 43 47 84 54 ou 01 43 47 84 60
syndicat.fo@paris.fr ; <https://fo-villedeparis.fr>



OCTOBRE 2025 : QUAND VOS FICHES DE PAIE PORTENT LES CICATRICES D'UNE GUERRE CONTRE LA SÉCURITÉ SOCIALE INSTAURÉE EN 1945

Si vous avez été en congé maladie ordinaire depuis le 1er mars 2025, vous pourrez constater sur votre fiche de paye d'octobre 2025 la conséquence de la volonté de destruction de la Sécurité Sociale instaurée en 1945 par les travailleurs et pour les travailleurs.

Tous les gouvernements d'après-guerre ont tenté de **saper ce système de solidarité unique qui est à la base de « l'exception française »**, fondée sur la solidarité entre les travailleurs et entre les générations : les aléas de la vie font que tout le monde, un jour, sera vulnérable.

Le gouvernement actuel est allé encore plus loin que les précédents, sous prétexte de déficits, alors que **les actionnaires ne se sont jamais autant enrichis**, et qu'une taxe à 2% (!) des plus fortunés a été récemment refusée par le Sénat !

FORCE OUVRIÈRE DÉNONCE CES MESURES INSENSÉES

La retenue sur le salaire en cas de CMO (Congé Maladie Ordinaire), comprend un jour de carence et 10% du salaire en moins pour chaque jour de congé. Elle concerne **TOUS les cas de congé de maladie ordinaire** : que ce soit pour cause d'ALD (Affection Longue Durée), ou encore lié à la maternité...

Comment oser parler d'égalité professionnelle et refuser de rémunérer à 100% les femmes en congé maladie ordinaire en raison de leur maternité ?

Comment ne pas percevoir les retenues sur salaires des personnes dont la santé est déjà fragile, porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique comme une mesure discriminatoire ?

Cette mesure risque d'inciter l'ensemble des agents de la fonction publique, déjà confrontés à un gel des rémunérations et à une inflation galopante, à ne pas prendre les arrêts nécessaires et travailler malgré la maladie. Ou pire, à poser des jours de congé (RTT ou CA) afin de pouvoir se soigner.

Elle s'ajoute à l'augmentation des franchises sur les boîtes médicaments, des rendez-vous chez le médecin, et la taxation des mutuelles prévus par le gouvernement.

Elle s'ajoute au manque de médecins préventeurs, à l'allongement de l'intervalle entre les visites médicales obligatoires (5 ans !), à la difficulté d'avoir un RDV avec le SAM, etc...

POUR FO, LES EMPLOYEURS SONT RESPONSABLES DE LA SANTÉ DE LEURS SALARIÉS !

Aujourd'hui, si nous avons été en arrêt maladie entre le 1er mars et la mi-septembre, nous pourrions constater la retenue de 10 %, qui sera rétroactivement effectif sur la fiche de paye d'octobre 2025. Cela suite à un problème de logiciel mais aussi à une absence de volonté de la Ville de Paris compenser des mesures gouvernementales injustes.

FO AVAIT DEMANDÉ À CE QUE LA RÉTROACTIVITÉ NE SOIT PAS APPLIQUÉE !

La Ville se retranche derrière une obligation législative, sans qu'aucune mesure d'aménagement social ou d'atténuation réelle n'ait été mise en œuvre.

Ah pardon... ! Un échelonnement sur deux ou trois mois sera envisagé par la DRH si le montant retenu est trop élevé. Cependant, aucune indication du seuil de montant déclenchant un échelonnement (2 ou 3 mois) n'a été communiqué, laissant place à des décisions arbitraires.

FO POSE UNE QUESTION SIMPLE : OÙ SONT RÉINJECTÉES LES SOMMES PERÇUES SUR LES RETENUES DES SALAIRES ?

Réponse : ces montants retournent dans les caisses de la Ville, sans être directement redistribués aux agents ni affectés à un fonds de solidarité. Autrement dit, ces sommes disparaissent dans le budget général, sans aucune garantie qu'elles bénéficient au personnel.

FO DÉNONCE CETTE OPACITÉ BUDGÉTAIRE ET CETTE ABSENCE TOTALE DE RETOUR SOCIAL D'UNE MESURE DÉJÀ INJUSTE ET PÉNALISANTE.

FO continuera à dénoncer des mesures brutales qui mettent en danger la santé des agents et à exiger :

. LE RETOUR À LA SÉCURITÉ SOCIALE DE 1945 !

. LA COMPENSATION DES 10% PAR LA VILLE !

. L'EMBAUCHE DE MÉDECINS PRÉVENTEURS SELON LES BESOINS !

. RETOUR AU DROIT À UNE VISITE MÉDICALE ANNUELLE !

AVEC F.O RÉSISTER - REVENDIQUER - RÉTABLIR NOS DROITS

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE FO

